

2ème Année S7	Unité d'Enseignement PATHOLOGIE INFECTIEUSE-partie 1 (Infectious diseases-part 1) CREDITS : 1,6	Enseignant coordo : A. LACHERETZ
--------------------------	--	---

	CM	TD	TP	TD NP
Volume horaire total par étudiant	16h			

Objectifs d'enseignement	<p>Les objectifs de cet enseignement sont de présenter par espèce animale ou par groupe d'espèces les maladies et les infections susceptibles d'être transmises des animaux à l'homme. A l'issue de cet enseignement, les étudiants doivent être capable de répondre à toute question qui leur est posée sur l'expression de ces maladies chez l'homme, sur les modalités de leur transmission et de leur prévention et sur les normes réglementaires qui leurs correspondent. Il doivent également avoir une parfaite connaissance de l'organisation sanitaire vétérinaire en France et des principes généraux de "Législation sanitaire vétérinaire"</p>
---------------------------------	--

Modalités d'évaluation	Examen écrit
-------------------------------	---------------------

	Etude générale des zoonoses	1hCM	1	A Lacheretz
	Zoonoses principalement transmises par les carnivores	1hCM	2	A Lacheretz
	Zoonoses principalement transmises par les lagomorphes	1hCM	3	A Lacheretz
	Zoonoses principalement transmises par les rongeurs	1hCM	4	A Lacheretz
	Zoonoses principalement transmises par les oiseaux	1hCM	5	A Lacheretz
	Zoonoses principalement transmises par les ruminants et les suidés	1hCM	6	A Lacheretz
	Zoonoses principalement transmises par les ruminants et les suidés	1hCM	7	A Lacheretz
	Zoonoses principalement transmises par les équidés, primates non humains,	1hCM	8	A Lacheretz
	Saprozoonoses	1hCM	9	A Lacheretz
	Métazoonoses	1hCM	10	A Lacheretz
	Organisation sanitaire vétérinaire en France	1hCM	11	A Lacheretz
	Organisation sanitaire vétérinaire en France	1hCM	12	A Lacheretz
	Législation sanitaire vétérinaire générale	1hCM	13	A Lacheretz
	Législation sanitaire vétérinaire générale	1hCM	14	A Lacheretz
	Législation sanitaire vétérinaire générale	1hCM	15	A Lacheretz
	Législation sanitaire vétérinaire générale	1hCM	16	A Lacheretz